

Séance du vendredi 25 février 2022 à 20h

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dietwiller,

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Mme Pierrette KEMPF, M. Alain MORILLON, adjoints
M. Claude SCHULLER, M. Michel BOBIN, Mme Emmanuelle BONDUELLE, Mme Elodie DEMARE, Mme Eléonore JEAN DIT PANNEL, M. Charles KREMPPER, Mme Elodie GERUM, conseillers municipaux

Absents excusés :

Richard LIEBY procuration à Alain MORILLON, Dominique RISTORCELLI procuration à Elodie DEMARE, Benoit ROELLINGER, procuration à Elodie GERUM

Absents excusés sans procuration : Mme Raymonde SEILER, M. André BECK

En présence de ... *néant*

Secrétaire de séance : Pierrette KEMPF

Convocation du 18 février 2022

9. Avenant n°1 au contrat de Maitrise d'œuvre – travaux de restauration de la 'Vieille Tour' et des abords

La 'Vieille Tour' située au cimetière de Dietwiller est protégée comme monument historique (inscription par arrêté du 18 novembre 1937). Des travaux de réhabilitation, en toiture et en façade, nécessaires pour la conservation du bâtiment et un contrat de maîtrise d'œuvre avec l'architecte DPLG Jean-Luc ISNER ont été approuvés par le Conseil Municipal du 18/09/2020.

Par rapport à la première délibération prise en 2020, le projet de restauration de la 'Vieille Tour' a évolué suite à la suggestion de la DRAC (Direction Générale des Affaires Culturelles) d'englober la restauration de la chapelle basse du clocher.

Le projet a aussi évolué en incluant la restauration des abords immédiats de la 'Vieille Tour' : le mur du cimetière, l'escalier en pierre et le 'Mont des Oliviers'.

Des peupliers entourant le cimetière ont été abattus en 2021 car en vieillissant ils devenaient dangereux (chute de branches sur la route ou sur les tombes du cimetière). Il a été décidé de planter d'autres arbres dans le talus, plus éloignés et moins impactants pour le mur du cimetière ; mais auparavant, de restaurer le mur et l'escalier.

L'ensemble des dépenses estimées (travaux, maîtrise d'œuvre et divers) pour la restauration de la 'Vieille Tour' et des abords s'élève à un montant de 489 766,90 € HT.

Les autorisations ont été obtenues en 2021 et 2022 :

- accord DRAC sur travaux portant sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques du 25/01/2022 - PC 068 072 21 D 0018 - arrêté du Maire du 08/02/2022.

- accord de l'Architecte des Bâtiments de France du 05/11/2021 - DP 068 072 21 D0052 - arrêté du Maire pour la Déclaration Préalable sur les travaux des abords du 19/11/2021.

Le montant des travaux ayant changé, il est proposé un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre (phase projet, suivi et réception des travaux). Le montant de la proposition d'honoraires passe :

- de 23 400 € HT, soit 13% du montant de travaux estimés à 180 000 € HT,
- à 49 979,76 € HT, soit 12% du montant de travaux estimés à 416 498,00 € HT pour le projet modifié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'avenant (avenant n°1) au contrat de maîtrise d'œuvre de Jean-Luc ISNER – Architecte du patrimoine, pour les travaux cités ci-dessus, portant le taux à 12% et le montant des honoraires à 49 979,76 € HT ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre et à engager la dépense correspondante ;
- précise que la dépense sera inscrite chapitre 23 du budget 2022.

Certifié exécutoire
Le Maire
Christian FRANTZ



Transmis à la sous-préfecture le 03/03/2022